

LE PLAN DE VOL CAG A USAGE MILITAIRE

1. Définition

Les vols militaires qu'ils soient réalisés en circulation aérienne générale CAM ou circulation aérienne générale CAG, sont soumis au dépôt d'un plan de vol.

Le plan de vol CAG à usage militaire, se remplit comme un plan de vol classique, avec les particularités d'usages militaire exposées ci-dessous.

Ce document est inspiré de l'ENR 1.10 et de la circulaire n°02/22 de la DIRCAM ainsi que de la documentation training IVAO France.

2. Le plan de vol CAG à usage militaire

1. Case 7 : Identification de l'aéronef

Inscrire l'identifiant international + n° de vol. Le numéro de vol est généralement composé de 4 chiffres (voir liste des indicatifs pour la définition des numéros).

Ex : FAF4400, FNY6780, CEV4515.

Identifiants militaires Français :

- **FAF** : French Air Force, Armée de l'Air et de l'espace.
- **FMY** : French Army, Armée de Terre.
- **FNY** : French Navy, Marine Nationale.
- **FDO** : French Customs, Douanes Françaises.
- **FGN** : French Gendarmerie, Gendarmerie Française.
- **FRU** : French Rescue, Sécurité civile Française.
- **CEV** : CENTEV, Centre d'Essai en Vol.
- **CTM** : COTAM, Commandement du Transport Militaire Français.

L'immatriculation de l'aéronef doit être renseignée après la mention REG/ en case 18.

Ex : REG/FUJCG.

Le plan de vol CAG à usage militaire	Version 1.0	20MAR2022	Page 1
© SOD France	Département SO France		

2. Case 8 : Règles de vol et type de vol

1. Règles de vol

- CAG VFR : inscrire « **V** »,
- CAG IFR : inscrire « **I** »,
- CAG IFR passant VFR inscrire « **Y** »,
- CAG VFR passant IFR inscrire « **Z** »,

Si la règle de vol est Y, il faut insérer dans la route (case 15) le point à partir duquel le vol se poursuivra en VFR.

Ex : GIBAL W616 LXR VFR le vol s'effectuera initialement en IFR jusqu'à LXR ensuite, le vol sera en régime VFR

Si la règle de vol est Z, il faut insérer dans la route le point à partir duquel le vol deviendra IFR ainsi que la vitesse et le niveau de vol prévus

Ex : GIBAL/N0260F120 IFR W616 LXR le vol s'effectuera en VFR jusqu'à GIBAL. A partir de GIBAL le vol sera en IFR au niveau 120 avec une vitesse propre de 260 kt.

2. Type de vol

- Militaire : inscrire « **M** »,
- Autres types de vol, DGA/EV : inscrire « **X** ».

3. Case 9 nombre, type, catégorie d'aéronef

[Voir document training IVAO France.](#)

4. Case 10 équipements

1. Case 10a équipements de navigation et radio

[Voir document training IVAO France.](#)

2. Case 10b transpondeur

[Voir document training IVAO France.](#)

Le plan de vol CAG à usage militaire	Version 1.0	20MAR2022	Page 2
© SOD France	Département SO France		

5. Case 13 aérodrome de départ et EOBT

Voir document training IVAO France.

6. Case 15 route

Voir document training IVAO France.

Certains vols militaires conduits en CAG, peuvent contenir des phases de vol où ils travailleront sur un point ou une zone sans changer de régime de vol pour passer en CAM.

Ex : MINPA A27 MEN STAY1/0100 MEN Y25 ESERA DCT NG

Si « STAYX/ » est indiqué en case 15, la mention « STAYINFOX/ » avec les informations concernant le travail effectué.

7. Case 16 aérodrome de destination, durée totale estimée, aérodrome de dégagement

Voir document training IVAO France.

Dans le cas d'un vol en terrain isolé, insérer ZZZZ et spécifier en case 18 après la mention ALTN/, ALTN/ISOLATED AERODROME OPERATION

Le plan de vol CAG à usage militaire	Version 1.0	20MAR2022	Page 3
© SOD France	Département SO France		

8. Case 18 renseignements divers

Tous les autres renseignements nécessaires, dans l'ordre ci-après, au moyen de l'indicateur approprié choisi parmi ceux qui sont définis ci-dessous, suivi d'une barre oblique et des renseignements à donner :

STS/, PBN/, EUR/, NAV/, COM/, DAT/, SUR/, DEP/, DEST/, DOF/, REG/, EET/, SEL/, TYP/, CODE/, RVR/, DLE/, OPR/, ORGN/, PER/, ALTN/, RALT/, TALT/, RIF/, RMK/, STAYINFO/, RFP/

Une définition exhaustive de cette liste est disponible dans la fiche « Equipements des Aéronefs » de la documentation training.

Cas particulier des plans de vol CAG à usage militaire :

- DOF/ : suggérée.
- REG/ : inscrire l'immatriculation de l'aéronef.
- OPR/ : insérer **FAF** pour French Air Force (Armée de l'Air et de l'Espace), **FMY** pour French Army (Armée de Terre), **FNY** pour French Navy (Marine Nationale), **FGN** pour French Gendarmerie (Gendarmerie Nationale), **FDO** pour French Custom (Douane Française), **FRU** pour French Rescue (Sécurité civile), **DGAEV** pour le centre d'essai en vol.
- STAYINFO/ : Suivi du numéro attribué à cette phase par ordre chronologique en case 15 est à insérer lors d'un travail en zone et à l'utilisation de la mention « STAY » dans la route du plan de vol :
STAYINFOx/ : Le x est remplacé par le n° de STAY précisé en case 15.
Cette rubrique précise les détails du STAY mentionné en case 15 (type de travail, créneau,)
Ex : STAYINFO2 / LOW MARITIME PATROL IN D18.

9. Case 19 Renseignements complémentaires

Ces informations ne sont pas transmises avec le plan de vol mais sont conservées au lieu de dépôt du plan de vol. En cas d'urgence, ces informations seront transmises aux services engagés dans les secours.

[Voir document training IVAO France.](#)

Le plan de vol CAG à usage militaire	Version 1.0	20MAR2022	Page 4
© SOD France	Département SO France		